



# ASSOCIATION LOISIRS MONTAGNE

*Association reconnue d'Intérêt Général  
Siège Social : le Clot Raffin 05320 La Grave  
e-mail : [president@loisirs-montagne.fr](mailto:president@loisirs-montagne.fr)*

---

## **ASSEMBLEE GENERALE du 28 octobre 2023 Chalet Jean Macé 1001 Chemin des routes - 01260 Haut Valromeu**

### **Ordre du jour**

1. Accueil et présentation.
2. Bilan 2023
  - Lecture et vote du rapport moral.
  - Présentation et vote du rapport financier.
  - Présentation du rapport d'activités.
3. Tarifs 2024 : proposition et vote.
4. Présentation et vote du budget prévisionnel 2024.
5. Travaux réalisés dans les chalets
6. Règlement intérieur – présentation de la mise à jour et vote
7. Objectifs de l'association pour 2024
8. Composition du Conseil des sages.
9. Renouvellement du Conseil d'Administration  
Appel à candidature, présentation des candidats et mise au vote.
10. Questions diverses

### **Présences et pouvoirs**

En 2023, 181 adhérents sont membres électeurs conformément à l'article 5 des statuts - 2ème paragraphe – version adoptée à l'assemblée générale extraordinaire du 11/11/2022.

Parmi ceux-ci, 34 sont présents à la présente assemblée générale, et 53 pouvoirs valides ont été reçus et attribués à un membre présent.

Soit au total 87 droits de vote.

Les personnes présentes ou représentées sont rappelées en ANNEXE 1.

# COMPTE-RENDU



*Comme l'année précédente, l'assemblée Générale de Loisirs Montagne s'inscrit dans un grand weekend de rencontre, randonnées et visites, discussions.*

*Cette année le Haut-Bugey.*

## 1. Accueil et Présentation

La présidente Marie-Pierre Drain ouvre la séance à 16h30, et souligne le nouveau succès de cet évènement ayant permis à un grand nombre d'adhérents de se rencontrer, certains pour la première fois.

De nombreuses balades étaient proposées, ainsi que des visites ; en particulier le musée du Bugey Valromey, sur les métiers du bois.

Une page Photos illustre ces bons moments à la fin du paragraphe 2.

Cette rencontre a aussi été l'occasion de carrefours de réflexions sur différents sujets :

- Les actions en région (RDV, séjours, réunions, ...), hors chalets,
- Les outils de communication actuels : pertinents, utiles ou pas
- L'entretien et la rénovation des chalets : comment mobiliser les adhérents
- Les partenariats : intérêt ou non de se rapprocher de partenaires

Le résultat de ces réflexions est indiqué au paragraphe 7 - Objectifs 2024.

## 2. Bilan 2023

### 2.1. Rapport moral

Marie-Pierre présente le rapport moral 2023 :

Une association bien vivante, avec 181 adhérents en 2023.

Une association fidèle à ses statuts et ses valeurs, avec un CA rajeuni.

Au programme, du sport de montagne :

- Raquettes en hiver,
- Escalade et via ferrata,
- Randonnées à partir des chalets ou ailleurs, d'une ou plusieurs journées, avec nuit en refuge ou tout en autonomie.



La découverte du milieu montagnard : ceux qui étaient nouveaux à LM, ne “découvraient pas la montagne” ; en revanche, pour les plus jeunes, c’est une vraie découverte (et c’est bien notre objectif !), et ils la découvrent dans des conditions particulières de sobriété, d’effort et de tâches partagées.

Plus d’un de nos adhérents a connu LM ainsi.





Découverte du milieu montagnard avec une attention portée à l'environnement ; en particulier l'entretien des abords aux Rochas, ainsi que des plantations :

- planté courges, bettes, rhubarbe, courgettes, salades,
- semé aromatiques, épinards
- fleurs à gogo,
- groseilles et cassis.



J'en profite pour remercier nos amis Gapençais, c'est une chance de les avoir, aussi proche des Rochas, et qu'ils puissent intervenir rapidement pour apporter une clé, déboucher l'arrivée d'eau ou passer la tondeuse.

Le rapport moral est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote à main levée :      0 contre                      0 abstention

⇒ **Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

## 2.2. Présentation du rapport financier 2022-2023

Les comptes de l'exercice 2022-2023 (01/10/2022 au 30/09/2023) :

Charges	Montants	Produits	Montants
<b>Achat</b>	<b>5692,43 €</b>	<b>Vente de produits, prestations de services, marchandises</b>	<b>9221,80 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	2885,28 €	Ventes de nuitées	8621,80 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	680,00 €	Vente de marchandises	600,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 123,33 €		
Fourniture d'entretien et de petit équipement	49,90 €		
Autres fournitures	953,92 €		
<b>Services extérieurs</b>	<b>1739,89 €</b>		
Entretien et réparation	333,09 €		
Assurance	1 406,80 €		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>2 403,65 €</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8159,46 €</b>
Publicité, publication	22,65 €	Dont cotisations	4846,96 €
Déplacements, missions	1 768,50 €	Dons	360,00 €
Frais postaux et de télécommunications	489,00 €	Participation adhérents dont AG	2 952,50 €
Services bancaires, autres	123,50 €		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1704,66 €</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>234,02 €</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>295,00 €</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>472,02 €</b>
<b>Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>2 590,70 €</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14426,33 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>18087,30 €</b>

Détail en ANNEXE 2

**Résultat de l'exercice : 3660,97 €**

## Bilan 2022 – 2023 - SYNTHÈSE :

Les tableaux présentés sont rappelés dans leur intégralité à l'ANNEXE 2.

Actif		Passif	
Immobilisations	8856,01	Report à nouveau	31470,69
		Excédent	3660,97
Créances	2374,30	Provisions	0
Disponibilités	23901,35	Dettes	0
<b>Total actif</b>	<b>35131,66</b>	<b>Total passif</b>	<b>35131,66</b>

*Détail en ANNEXE 2*

Le rapport financier présenté est soumis au vote des adhérents.

Vote à main levée : 0 contre 0 abstention

⇒ Le rapport financier est adopté à l'unanimité

## **2.3. Présentation du rapport d'activités**

### **A- Administration de l'association**

#### **Réunions de bureau :**

- Une réunion mensuelle pour gérer le quotidien et préparer les CA et l'AG

#### **Le CA :**

- 3 CA en visio (10/12, 25/02, 15/09)
- 1 CA en présentiel au Clot Raffin le 18/05, au cours d'une session travaux
- Suppléance de Gérard assurée par Thérèse et Sylvain à partir de mai.

#### **Commissions mises en place :**

- Etude mise hors gel des chalets
- Décision de création du groupe de travail « Chalet Michel »
- Etude d'un tarif « Séjour court »
- Mise à jour du règlement intérieur

#### **Communication :**

- 1 Newsletter mensuelle (hors vacances)
- Facebook : communication pour quelques séjours → à généraliser par chaque séjour
- Gazette : très appréciée (gros travail)
- Site web : autre outil pour communiquer sur les séjours

#### **Autres décisions :**

- L'adhésion par HelloAsso devient obligatoire
- Taxes de séjour Clot Raffin payables en ligne trimestriellement
- Acceptation des séjours de groupes constitués à partir de janvier pour permettre de finaliser les séjours organisés en direct par l'association.

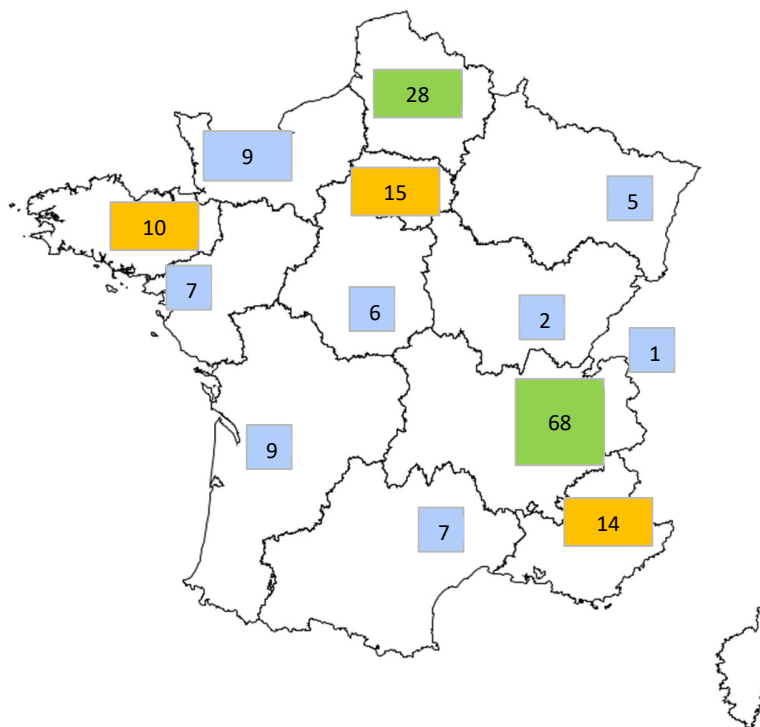
#### **A poursuivre :**

- Partenariat travaux (rencontre avec Concordia au Clot)
- Partenariat avec d'autres asso / compétences en sports de montagne  
NOTA : 3 compétences recensées en interne (via-ferrata, haute montagne)

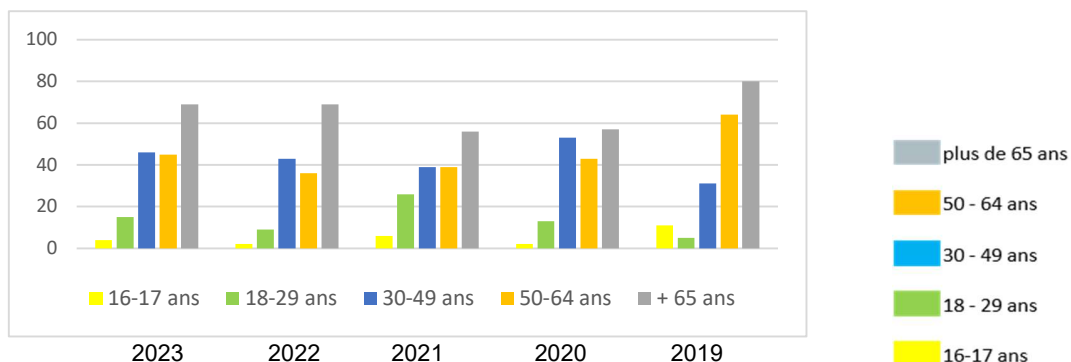
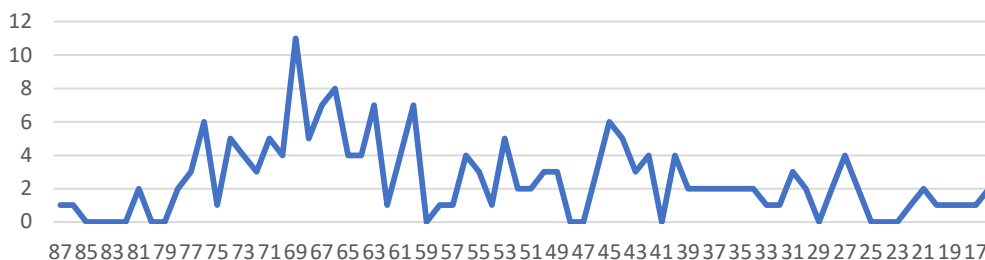
## B- Les Adhésions

181 adhérents en 2023,

Dont 45%  
en Rhône-Alpes et PACA



Nb **Pyramide des âges 2023**





### C- Activités dans les chalets :

#### Clot Raffin :

- Juillet/Août :
- 6 séjours à 10 p en moyenne
  - Taux d'occupation : 68%

- Hors saison :
- 3 WE découverte

Total : 470 nuitées dont 104 enfants – 46 nuits occupées

#### Rochas :

- Juillet/Août :
- 7 séjours à 10 p en moyenne
  - Taux d'occupation : 73%

- Hors saison :
- 3 WE découverte

Total : 472 nuitées dont 128 enfants – 49 nuits occupées

**Satisfaction  
de tous les participants des  
séjours.**

#### Présence à l'AG :

- 1 seul séjour non représenté (0 présence – 0 pouvoir)
- 5 séjours non représentés mais avec transmission de pouvoir (s)

### Séjours chalets – comparaison sur les 3 dernières années :

		Nb nuits d'occupation du chalet	Nb participants dont enfants	Apport €
<b>Clot Raffin</b>	2021	45	110	3578
	2022	76	168	5627
	2023	46	100	4144
<b>Rochas</b>	2021	48	93	3458
	2022	29	54	1267
	2023	49	121	3753
<b>Total 2 chalets</b>	2021	93	203	7036
	2022	105	222	6894
	2023	95	221	7897

**Equilibre en 2023 entre Clot Raffin et Rochas**

## Détail séjours Rochas

Séjour	Date début	Nb nuits	Nb pers.	Nb Adh.	Total nuitées	Nuitées /pers	€
Nicolas B – Ouverture chalet		2	4	1	8	2	20,00
Blandine W – séjour famille	17/05/2023	3	6	4	18	3	60,00
Blandine W – séjour famille	13/07/2023	3	4	2	12	3	120,00
Thérèse P – enfants & grands-parents	16/07/2023	7	7	3	46	6,6	200,00
Pascale P – randos et via ferrata	23/07/2023	7	9	9	53	5,9	519,60
Romain P – séjour familles et amis	30/07/2023	7	27	11	113	4,2	579,20
Flo/Nico – travaux, randos, repos	06/08/2023	7	16	9	70	4,4	485,80
Marie-L G – famille/amis rando faune/flore	13/08/2023	7	12	6	49	4,1	503,70
Myriam H – randos et loisirs tous niveaux	18/08/2023	7	15	13	96	6,4	989,60
Michel BR – rencontre entre amis	09/09/2023	2	21	4	25	1,2	275,60
<b>Total Séjours</b>		<b>49</b>	<b>121</b>	<b>62</b>	<b>490</b>		<b>3753,50</b>
	Séjour juillet/août						
	Séjour hors grandes vacances						

## Détail séjours Clot Raffin

Séjour	Date début	Nb nuits	Nb pers.	Nb Adh.	Total nuitées	Nuitées /pers	€
Corentin M – anniversaire entre amis	26/11/2022	1	12	4	12	1	170,20
Olivier D – séjour famille	03/02/2023	3	6	3	16	2,7	61,80
Jean-Jacques R – randos et botanique	13/07/2023	7	12	12	63	5,2	648,90
Jean T – balades – randos - jeux	16/07/2023	7	16	10	94	5,9	650,80
Jef P – balades en famille	23/07/2023	7	11	5	74	6,7	424,40
Philippe D – randos à la journée tous niveaux	30/07/2023	7	21	17	83	4	941,70
François B – randos et refuges	06/08/2023	7	14	14	83	5,9	854,90
Liliane B – aquarelle, dessin, et montagne	13/08/2023	7	8	8	45	5,6	391,40
<b>Total Séjours</b>		<b>46</b>	<b>100</b>	<b>73</b>	<b>470</b>		<b>4144,10</b>

## D- Les séjours et rencontres hors chalets

<b>Détail séjours hors chalets</b>						
Séjour	Date début	Nb nuits	Nb pers.	Nb Adh.	Total nuitées	Couchage
Randonnées raquettes Col Bayard	12/02/2023	7	10	10	70	Gîte
Randos Pyrénées (Argelès-Gazost)	14/04/2023	7	8	6	35	Mobil-home
WE Assemblée Générale Haut-Bugey	26/11/2022	3	45	34	98	Gîte
Traversée de la Côte d'Opale	<i>Reportée en 2024</i>					
<b>Total Séjours</b>		<b>17</b>	<b>63</b>	<b>50</b>	<b>203</b>	

### **Synthèse des activités séjours :** **Chalets et hors-chalets**

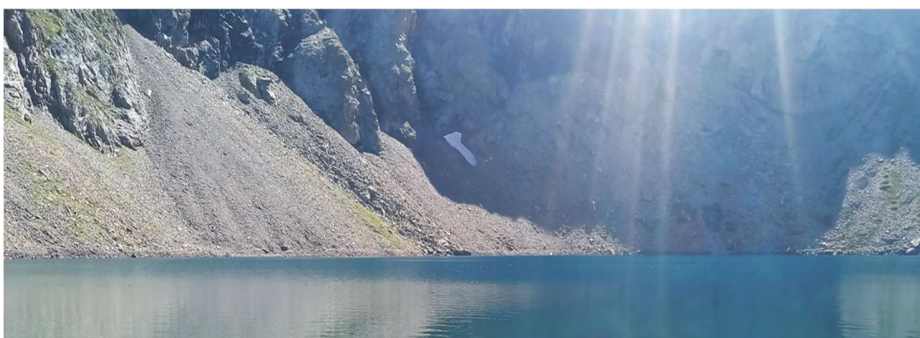
- 112 journées de rencontres,**
- 284 participants**

**Dans des séjours très appréciés.**

**Les photos ci-après**



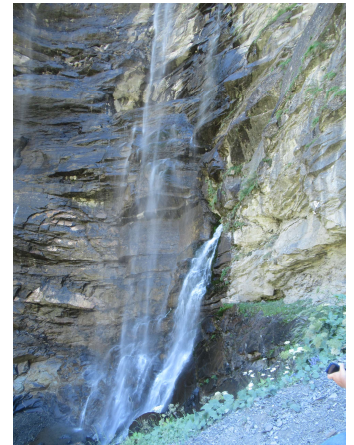
## Séjours Clot Raffin 2023







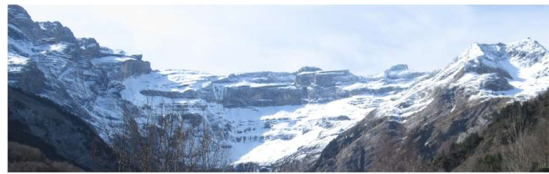
## Séjours Rochas 2023







## Rencontres 2023 Col Bayard- Pyrénées





# AG 2023



### 3. Tarifs 2024

Pour 2024, le CA a proposé les tarifs suivants :

- Montant de l'adhésion – inchangé par rapport à 2023 :
  - o Tarif 18 ans et plus : 20 €
  - o Tarif réduit (15-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi) : 11 €
  
- Tarifs des nuitées - hors taxe de séjour – augmentation de 5% :
  - o adhérent :
    - nuitée tarif plein : 10,50 €
    - nuitée tarif réduit : minoration de 25%, soit 7,88 €
  
  - o non-adhérent :
    - nuitée tarif plein : majoration de 60%, soit 16,80 €
    - nuitée tarif réduit : minoration de 25%, soit 12,60 €
  
  - o nuitées gratuites pour les moins de 12 ans
  
  - o tarifs famille nombreuse : toujours 15% de réduction.(\*)  
(\* ) 3 enfants mineurs au moins, présents dans le séjour, avec au moins un parent adhérent.

A noter que la taxe de séjour, à compter du 01/01/2024 passe à 3,3% des nuitées (pour les personnes majeures uniquement). Cette taxe est applicable pour Clot Raffin jusqu'à présent.

L'assemblée générale demande au futur CA de proposer une fiche de tarif facile à lire, sans forcément afficher les pourcentages.

La proposition est mise au vote :

0 contre          0 abstention

⇒ La proposition de tarifs 2024 est adoptée.



## 4. Présentation et vote du budget prévisionnel 2024.

Le budget 2023-2024 : exprimé en recettes et dépenses, il reprend les éléments de l'exercice passé, en tenant compte des évolutions des tarifs des adhésions et des nuitées d'une part et des augmentations de charges d'énergie d'autre part.

Charges	Montants	Produits	Montants
<b>Achat</b>	<b>7 550,00 €</b>	<b>Vente de produits, prestations de services, marchandises</b>	<b>7 500,00 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	3 800,00 €	Ventes de nuitées	7 500,00 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	700,00 €	Vente de marchandises	0,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 500,00 €		
Fourniture d'entretien et de petit équipement	50,00 €		
Autres fournitures	1 500,00 €		
<b>Services extérieurs</b>	<b>1 836,00 €</b>		
Entretien et réparation	426,00 €		
Assurance	1 410,00 €		
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>2 403,00 €</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 800,00 €</b>
Publicité, publication	23,00 €	Dont cotisations	5 800,00 €
Déplacements, missions	1 760,00 €	Dons	200,00 €
Frais postaux et de télécommunications	490,00 €	Participation adhérents dont AG	2 800,00 €
Services bancaires, autres	130,00 €		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 000,00 €</b>		
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>400,00 €</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>480,00 €</b>
<b>Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>2 591,00 €</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>16780,00€</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>16780,00€</b>

Mise au vote du budget prévisionnel :

Vote à main levée 0 contre

0 abstention

⇒ Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité.

## **5. Travaux réalisés dans les chalets**

### **Travaux réalisés en 2023 :**

#### **Clot Raffin :**

- Début de réfection du petit dortoir, dont changement fenêtre,
- Consolidation pignon sud,
- Jointure murs des sanitaires.

#### **Rochas :**

- Réfection de la fontaine,
- Réfection petit dortoir,
- Réparation luminaire cuisine.

### **Travaux prévus en 2024 :**

Une base de travaux prioritaires a été préconisée par le CA, en particulier une semaine travaux sera organisée dans chaque chalet.

Le groupe de travail Travaux, avant l'AG, a complété et appuyé la réflexion.  
Le résultat est détaillé au paragraphe 6 – Objectifs / Travaux chalets.

## **6. Règlement intérieur – présentation de la mise à jour et vote**

### **CONTEXTE :**

A la suite des séjours d'été, il nous est apparu nécessaire de faire figurer dans le règlement intérieur certaines nouvelles pratiques qui fiabilisent le fonctionnement et la comptabilité de notre association :

- mode de prise d'adhésion,
- mode de paiement,
- respect des règles concernant les bilans de séjour.

3 paragraphes sont concernés.

## Première modification :

### UTILISATION DES CHALETS

#### III – 1 Objectifs et conditions à remplir pour organiser un séjour

Être membre de l'Association et à jour de cotisation au jour de la proposition. Trois autres membres à jour de leur cotisation doivent figurer sur le projet de séjour.

L'objectif est l'utilisation optimale des chalets, sous la responsabilité effective d'un membre qualifié et compétent de l'Association, après accord du Conseil d'Administration.

Est membre qualifié et compétent, toute personne ayant une expérience s'étendant sur au moins un séjour dans le chalet concerné. Cette expérience comprend la connaissance du chalet et de son mode de fonctionnement, de l'environnement humain et naturel, **dans le respect des consignes – à la fois pour la sécurité, le compte-rendu d'activités, et le compte-rendu financier.**

Une attention particulière sera portée aux problèmes posés par l'utilisation des chalets en hiver.

## Deuxième modification :

#### III – 3 Suite à un séjour

Dans les quinze jours qui suivent la fin du séjour, **le responsable est tenu d'effectuer le paiement via l'intermédiaire HelloAsso, et de mettre à disposition le compte-rendu financier et d'activités (bilan de séjour). La procédure est convenue au moment où le séjour est retenu.**

## Troisième modification :

### V – FICHER ET COTISATION

**L'association tient à jour le fichier des adhésions. Les adhésions sont maintenant souscrites via HelloAsso comme intermédiaire. Ceci a pour avantage d'avoir une trace explicite et immédiate des différentes adhésions sur le plan comptable ; les données personnelles restent confidentielles.**

Lors de l'expédition du compte-rendu de l'Assemblée Générale, le secrétariat adresse également un rappel de cotisation, avec les modalités d'adhésion.

Les communications aux adhérents se font par courrier électronique.

Mise au vote du nouveau règlement intérieur :

Vote à main levée 0 contre

0 abstention

⇒ **Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

Le document résultant, dans son intégralité, est fourni en ANNEXE 4.

## 7. Objectifs de l'association pour 2024

Par rapport à notre projet associatif, voici le projet d'objectifs proposés lors de l'AG.  
Avec les compléments et avis des groupes de réflexion ayant coopéré pendant ce weekend.

### Objectifs généraux :

- Maintenir une communication vivante et actualisée  
envoi des Newsletters au fil de l'actualité de l'association  
faire vivre la page Facebook, et les groupes WhatsApp

#### *groupe de travail Communication*

Type communication	Améliorations proposées
Gazette	Support très apprécié, mais nécessité de disposer du CR des activités vécues en toute fin de séjour (sinon énorme travail pour aller à la pêche !!). Des solutions évoquées pour cela.
Newsletter	A poursuivre, en partageant très tôt les séjours ouverts et les séjours travaux. Partager les infos importantes du CA avec les adhérents
Site web	Actualiser plus souvent. Faciliter l'introduction d'informations renouvelées par 2 ou 3 membres du CA.
Facebook	Relancer les sondages de séjours ouverts et de séjours travaux Plus de posts sur les actus et les séjours Autres réseaux à étudier avec les jeunes adhérent(e)s
Autre	Organiser un deuxième évènement dans l'année pour tous les membres. → Cf. Rencontres

- Développer une vie associative tout au long de l'année  
utiliser le statut de "membres actifs" pour impliquer plus de monde au cœur des activités clefs de l'association.  
Réfléchir à relancer une grosse activité pluriannuelle fédératrice, héritage de Val'Music et Rochampo.
- Travailler à renouveler les membres de l'association, en particulier les 20-35 ans.  
Continuer le renouvellement du CA, en intégrant de nouveaux membres
- Maintenir l'AG en tant que point central où les membres se croisent et échangent sur l'association.
- Continuer à dépoussiérer les documents statutaires, les règles de sécurités, les notices...
- Améliorer / simplifier les saisies administratives, et les bilans de séjours (récits, photos, ... )

### Au sein des chalets :

- Organiser au moins 1 séjour à thème/transmission dans chaque chalet
- Continuation des séjours familiaux / amicaux,  
en encourageant le fait de faire découvrir les chalets et l'association,  
ainsi que les mélanges / chevauchements entre groupes  
et la participation à l'entretien des chalets
- Organiser 1 semaine Travaux/Rando dans chaque chalet.  
encourager la venue lors des week-end ouverture et hivernage

*Détail des travaux listés et consolidés par le groupe de réflexion lors de l'AG – ci-après.*



groupe de travail Travaux

<b>Travaux à réaliser selon le groupe de réflexion</b>	
<b>CLOT RAFFIN</b>	
	Réparation de la fuite de la toiture côté chaudière
	Aménagement petit dortoir
	Fenêtre cuisine
Poursuite de la réflexion sur les sujets suivants :	
	Aménagement Chalet Michel
	Traitement des eaux usées
	Alimentation en eau
	Mode de chauffage
	Aménagement cuisine
	Bâche terrasse
<b>ROCHAS</b>	
	Finition petit dortoir
	Crépine source
	Vérification poteaux treuil
	Fenêtre cuisine
	Aménagement dortoir
	Aménagement salle voutée (cheminée),
	Réfection fontaine à terminer
	Séparation atelier /dortoir
	Bâche triangulaire pour le soleil

En dehors des chalets :

- Organiser au moins 1 randonnée en montagne (du type Rochas-Clot Raffin, ou GR),
- Organiser au moins 1 action en région, avec information de tous les adhérents

groupe de travail Rencontres extérieures

<b>Séjours issus du groupe de travail</b>	<b>Date</b>
Rando Raquettes avec accompagnateur (Oisans ou Champsaur)	février
Rando Côte d'Opale	22-26 avril
Rando Pyrénées – proximité Argelès-Gazost	avril
Rando/escalade Fontainebleau	été
Rando Bretagne - Erquy	à préciser
AG	Fin oct.

Consolidation des propositions en novembre/décembre et sondage à réaliser auprès des adhérents.

## Les partenariats :

Comme évoqué dans le projet associatif, il a été proposé de continuer à rechercher des partenariats, que ce soit pour les sports de montagne, mais aussi pour les travaux des chalets.

Les conclusions du groupe de réflexion sont indiquées ci-après.

### *groupe de travail Partenariats*

#### **Conclusion du groupe de travail :**

Les partenariats ne sont pas une priorité cette année.

Concordia : définir au préalable le projet qui serait mené en partenariat.  
Contact à garder.

## **8. Composition du Conseil des sages**

Pas de modification du Conseil des Sages, puisque Marie-Pierre – Présidente sortante – figure déjà dans ce Conseil en tant que membre d'honneur.

La liste complète est rappelée à l' ANNEXE 5.

## **9. Renouveau du Conseil d'Administration**

Les postes sortants lors de la présente assemblée générale sont les suivants :

- Florian CHEVALIER
- Daniel MOTELLE
- Thérèse PRIOU
- Bernard PRISSETTE

Auxquels il faut ajouter Marie-Pierre DRAIN, démissionnaire, comme annoncé depuis septembre.

Il y a donc 5 postes à pourvoir.

Les personnes ayant manifesté leur intention de se porter candidates sont :

- Sylvain BARBIAN
- Florian CHEVALIER
- Nicolas JOUVENEZ
- Thérèse PRIOU
- Pascale PRISSETTE

Un dernier appel est lancé en séance : pas d'autre candidature.

Vote à main levée, pour chaque candidat (Contre – Abstention – Pour).

- Sylvain BARBIAN (0 – 0 – 87) :
- Florian CHEVALIER (0 – 0 – 87)
- Nicolas JOUVENEZ (0 – 0 – 87)
- Thérèse PRIOU (0 – 0 – 87)
- Pascale PRISSETTE (0 – 0 – 87)

⇒ Les 5 candidat(e)s sont élu(e)s au Conseil d'Administration.

La liste complète du nouveau Conseil d'Administration est fournie en ANNEXE 6.

## 10. Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'étant posée, la présidente clôture l'Assemblée Générale à 19h15.

Compte rendu adopté par le CA de Loisirs Montagne en sa séance du 25/11/2023.

Pascale Prissette, secrétaire

Florian Chevalier, président

Relu, complété et validé par

Florian Chevalier  
Nicolas Bally  
Sylvain Barbian

## ANNEXE 1 – Droits de vote

Présents adh. 2023		Pouvoir 1	Pouvoir 2	Pouvoir 3	
<i>Par ordre alphabétique</i>					
NOM	Prénom	NOM-P	NOM-P	NOM-P	Total Droits de vote
BADICHE	Liliane	LOISEL AC.	TAREL C.		3
BALLY	Nicolas	BALLY L.	MOTELLE JJ.	PELLERIN M.	4
BARBIAN	Sylvain				1
BERNARD-REYMOND	Marie-Jeanne				1
BERNARD-REYMOND	Michel				1
BERNE	Nicolas				1
BERNE	Nathalie				1
BOULAY	Michel	LANDEMAINE MO.			2
CHEVALIER	Florian	CHEVALIER R.	PROUVEUR R.	DESMAZIERES S.	4
CHEVALIER	Morgane				1
CHEVALIER	Valérie	LE QUENVEN M.			2
CHRISTIANI-WEBER	Andy				1
CHRISTIANI-WEBER	Blandine				1
DRAIN	François	DRAIN A.	DRAIN P.	VIACROZE S.	4
DRAIN	Marie-Pierre	BERCHET A.	TOUFFET P.	TOUFFET T.	4
EGASSE	Gilles				1
ESCOLLE	Geneviève				1
ESCOLLE	Pierre	BABE F.			2
GUILLEMIN	Marine				1
HUILLE	Myriam	GRAVELAT B.	GRAVELAT ML.	CECCHINI	4
HUILLE	Xavier	ANTZENBERGER P.	AUGER D.	JAMBUT MT.	4
JOUVENEZ	Nicolas				1
MASSON	Elodie	DROUX JY.			2
MONTAGNAT	Yves	MONTAGNAT J.	TOUZEAU S.	LEMOINE P.	4
MOTELLE	Daniel	MOTELLE C.	LAUZANNE AC.	LAUZANNE M.	4
PRIOU	Thérèse	CHARLOT G.	CORDIER Mao	NICOLLIN O.	4
PRISSETTE	Bernard	BONNAUD B.	DECOOPMAN B.	HARDY MP.	4
PRISSETTE	Pascale	BONNAUD V.	CAMBORDE C.	HUA Tri	4
SECHAUD	Gisèle	TOUPET D.	FOUQUET C.	FOUQUET JL.	4
SECHAUD	Marc	PROUVEUR Jef	PROUVEUR Marie	ACHTE M.	4
TANESIE	Pascale	THOUVARD Luc	THOUVARD Alix	TANESIE Marie	4
TANESIE	Jean	ROHARD A	TANESIE-DEMARSY Luc	POYET Aude	4
VACHER	Sylvie				1
ZURECKI	Christian	ZURECKI M.	ZURECKI S.		3

**Au total : 34 présents avec droits de vote, et 53 pouvoirs valides (Adhésion 2023)**

## ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER 2022

### Compte de résultat au 30/09/2022

Charges	Montants
<b>Achat</b>	<b>5 692,43 €</b>
Achats d'études et de prestations de services	2 885,28 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	680,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 123,33 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	49,90 €
Autres fournitures	953,92 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>1 739,89 €</b>
Entretien et réparation	333,09 €
Assurance	1 406,80 €
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>2 403,65 €</b>
Publicité, publication	22,65 €
Déplacements, missions	1 768,50 €
Frais postaux et de télécommunications	489,00 €
Services bancaires, autres	123,50 €
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 704,66 €</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>295,00 €</b>
<b>Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	<b>2 590,70 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 426,33 €</b>

---

Produits	Montants
<b>Vente de produits, prestations de services, marchandises</b>	<b>9 221,80 €</b>
Ventes de nuitées	8 621,80 €
Vente de marchandises	600,00 €
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 159,46 €</b>
Dont cotisations	4 846,96 €
Dons	360,00 €
Participation adhérents dont AG	2 952,50 €
<b>Produits financiers</b>	<b>234,02 €</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>472,02 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>18 087,30 €</b>

---

## ANNEXE 2 - suite

### Bilan

#### Bilan Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

export BasiCompta\* au 04/11/2023

Actif	N			N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Actif Immobilisé</b>				
Immobilisation Incorporelle			0,00 €	0,00 €
Immobilisation Corporelle				
- Terrain	0,00 €		0,00 €	0,00 €
- Construction	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Matériel	23 257,00 €	14 400,99 €	8 856,01 € +	11 446,71 € +
Autres Immobilisations Financières				
- Participation			0,00 €	0,00 €
- Titres			0,00 €	0,00 €
- Prêts			0,00 €	0,00 €
- Cautions			0,00 €	0,00 €
<b>Total 1</b>			<b>8 856,01 €</b>	<b>11 446,71 €</b>
<b>Actif Circulant</b>				
Créances			2 374,30 € +	0,00 €
Disponibilité Trésorerie			23 901,35 €	20 023,98 €
- Compte Livret CCM			22 066,85 €	18 332,83 €
- Compte courant CCM			1 834,50 €	1 691,15 €
Charges Constatées d'Avance			0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>			<b>26 275,65 €</b>	<b>20 023,98 €</b>
<b>Total général</b>			<b>35 131,66 €</b>	<b>31 470,69 €</b>

Passif	N	N-1	
<b>Fonds Propres</b>			
Fonds Propres Sans Droit de Reprise		0,00 €	0,00 €
Fonds Propres Avec Droits de Reprise		0,00 €	0,00 €
Réserves		0,00 €	0,00 €
Report à nouveau		31 470,69 €	31 470,69 €
Excédent ou Déficit		3 660,97 €	0,00 €
<b>Situation Nette</b>		<b>35 131,66 €</b>	<b>31 470,69 €</b>
Subvention d'Investissement		0,00 €	0,00 €
<b>Total 1</b>		<b>35 131,66 €</b>	<b>31 470,69 €</b>
Fonds Reportés		0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Provisions		0,00 €	0,00 €
<b>Total 3</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts auprès d'établissements		0,00 €	0,00 €
Emprunts et Dettes Financières Diverses		0,00 €	0,00 €
Dettes Fournisseurs		0,00 €	0,00 €
Dettes Fiscales et Sociales		0,00 €	0,00 €
Dettes Immobilisations		0,00 €	0,00 €
Autres Dettes		0,00 €	0,00 €
Produit Constatés d'Avance		0,00 €	0,00 €
<b>Total 4</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total général</b>		<b>35 131,66 €</b>	<b>31 470,69 €</b>



## ANNEXE 3 : Fiche Tarifs 2024

### TARIF ADHESION

ADHESIONS :	
Tarif 18 ans et plus	20€
Tarif réduit (15-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi)	11€

### TARIF NUITEES

TARIFS 2023/2024	Adhérents	Non adhérents
Tarif plein (*)	10,50 €	16,80 €
Tarif réduit (12-17 ans, Etudiants, demandeurs d'emploi)	7,90 €	12,60 €
Enfants de moins de 12 ans	gratuit	gratuit
Famille nombreuse : une réduction de 15% s'applique aux familles composées d'au moins 3 enfants mineurs et d'un parent adhérent présent pendant le séjour.		
<i>(*) A partir du 01/01/2024, la taxe de séjour passe à 3,3 %. A ajouter par nuitée et par personne majeure.</i>		

# **ANNEXE 4 : REGLEMENT INTERIEUR**

*Adopté à l'AG du 28/10/2023*

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : SON RÔLE**

- discuter et adopter les rapports moraux et financiers, déterminer les axes pour les activités et les engagements financiers de l'exercice à venir,
- élire les administrateurs,
- le cas échéant, adopter toute modification aux statuts.

## **II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

*SA COMPOSITION ET SON RÔLE :*

- Le CA désigne un bureau constitué du président, du trésorier et d'un secrétaire. Il peut y adjoindre un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que des adjoints au trésorier et au secrétaire, s'il l'estime nécessaire.
- D'autres postes peuvent être mis en place en fonction des besoins. Les désignations se font par vote à main levée, ou à bulletin secret sur demande d'un membre du CA. Vote à la majorité simple. En cas d'égalité, le vote du président compte double.
- Le CA assure la gestion quotidienne de l'Association,
- Il prépare l'ordre du jour des réunions statutaires (ordinaires ou extraordinaires) de l'Assemblée Générale,
- Il exécute les décisions prises par l'Assemblée Générale.

## **III. UTILISATION DES CHALETS**

### **1. Objectifs et conditions à remplir pour organiser un séjour**

Être membre de l'Association et à jour de cotisation au jour de la proposition. Trois autres membres à jour de leur cotisation doivent figurer sur le projet de séjour.

L'objectif est l'utilisation optimale des chalets, sous la responsabilité effective d'un membre qualifié et compétent de l'Association, après accord du Conseil d'Administration.

Est membre qualifié et compétent, toute personne ayant une expérience s'étendant sur au moins un séjour dans le chalet concerné. Cette expérience comprend la connaissance du chalet et de son mode de fonctionnement, de l'environnement humain et naturel, dans le respect des consignes – à la fois pour la sécurité, le compte-rendu d'activités, et le compte-rendu financier.

Une attention particulière sera portée aux problèmes posés par l'utilisation des chalets en hiver.

### **2. Modalités de proposition de séjour**

Le secrétaire chalet envoie au porteur de projet les éléments nécessaires pour la constitution du dossier. Le bureau reçoit l'ensemble des projets et peut faire des propositions d'arbitrages en cas de demandes incompatibles. Si la proposition de séjour répond aux objectifs de l'association et aux règles en vigueur, le bureau l'enregistre et le fait apparaître sur le site web.

Il est rappelé que les chalets sont un moyen mis à disposition des adhérents pour une vie associative de qualité : d'autres adhérents ou nouveaux venus peuvent donc s'ajouter à un séjour dans les limites des places disponibles. Ceci implique l'adhésion aux objectifs du séjour.

### **3. Suite à un séjour**

Dans les quinze jours qui suivent la fin du séjour, le responsable est tenu d'effectuer le paiement via l'intermédiaire HelloAsso, et de mettre à disposition le compte-rendu financier et d'activités (bilan de séjour). La procédure est convenue au moment où le séjour est retenu.

#### IV. FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement peuvent être pris en compte pour les réunions du Conseil d'Administration, et pour des missions particulières, sur présentation des fiches de frais.

Les moyens à privilégier sont le covoiturage ou le transport en commun, identifier le "mieux-disant" pour chaque déplacement (prix/coût/qualité - en particulier les horaires).

Le bureau veillera, à la fois, à équilibrer le budget alloué et à ne pas créer de contraintes insupportables aux administrateurs bénévoles.

Pour chaque déplacement, il y a la possibilité d'abandonner les frais, et dans ce cas, le trésorier délivre un certificat permettant une déduction fiscale (globalisé en fin d'année).

Les règles de remboursement et le budget annuel sont présentés à chaque assemblée générale pour approbation.

#### V. FICHER ET COTISATION

L'association tient à jour le fichier des adhésions. Les adhésions sont maintenant souscrites via HelloAsso comme intermédiaire. Ceci a pour avantage d'avoir une trace explicite et immédiate des différentes adhésions sur le plan comptable ; les données personnelles restent confidentielles.

Lors de l'expédition du compte-rendu de l'Assemblée Générale, le secrétariat adresse également un rappel de cotisation, avec les modalités d'adhésion.

Les communications aux adhérents se font par courrier électronique.

#### VI. TARIFS

Ils sont arrêtés annuellement à l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

#### VII. FORMATION DES CADRES

L'Association se propose d'aider à la formation de :

- premiers de cordée,
- initiateurs de haute montagne,
- et autres spécialisations dont l'objet rentre dans les objectifs de « Loisirs Montagne ».

Le stagiaire s'engage à encadrer des séjours organisés par l'Association concernant sa formation, pendant au moins deux ans.

L'aide de l'Association consiste à subventionner les frais de formation. Un contrat sera établi entre le stagiaire et l'Association pour préciser les modalités de remboursement en fonction de l'aide apportée aux séjours.

#### VIII. MODE DE VOTATION

##### *Assemblée Générale ordinaire*

L'article 8 des statuts définit les conditions de tenue de l'assemblée générale ordinaire, quota et majorité.

Concernant les droits de vote, chaque électeur, au sens de l'article 5 des statuts, peut bénéficier de trois pouvoirs au plus, nominatifs, émanant d'autres membres de l'Association, rédigés sur papier libre ou transmis par e-mail depuis leur adresse mail enregistrée dans le fichier Adhérents de l'année courante.

#### *Election des membres du CA :*

Le Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres de l'Association, présents ou représentés, au scrutin uninominal, majoritaire, à deux tours. Sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir, les candidats qui, dans l'ordre, ont obtenu le plus grand nombre de voix. Au premier tour, la majorité absolue des membres présents ou représentés est requise. Au second tour, la majorité relative seule suffit.

La durée du mandat des quatre candidats élus est de trois ans.

Au cours du même scrutin, et conformément à l'article 5 des statuts, il est pourvu aux vacances de sièges au sein du Conseil, par ordre de durée de mandat décroissante.

#### *Conseil d'administration - rôles*

Au sein du Conseil d'Administration, le Président est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours : au premier tour, la majorité absolue des votants présents ou représentés est requise ; au second tour, la majorité relative seule suffit.

Puis le reste du bureau est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Au premier tour la majorité absolue est requise ; au second tour, la majorité relative seule suffit.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Pour les actes majeurs de l'association (modification des statuts, dissolution de l'Association, acquisition de biens immobiliers), les articles 12 et 13 des statuts précisent les conditions de tenue d'une assemblée générale extraordinaire, quotas et majorité.

La convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire fixe la date et le lieu de cette Assemblée, définit l'ordre du jour, les divers textes et motions qui seront soumis aux votes, ainsi que l'avis émanant du Conseil des Sages.

Cette convocation est envoyée à tous les membres de l'Association au moins un mois avant la date fixée pour l'Assemblée Générale extraordinaire.

Les textes et motions sont envoyés deux mois au moins avant l'Assemblée à chaque membre du Conseil des Sages. L'avis de ce Conseil pourra prendre la forme d'un ensemble de réponses individuelles, ou celle d'une réponse commune.

## IX. DIFFUSION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après approbation du règlement intérieur par l'Assemblée Générale, celui-ci est mis en visibilité sur le site web de l'association. Le lien d'accès est communiqué à chaque adhérent.

## **ANNEXE 5 : COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES**

Au 28/10/2023, le Conseil des Sages est composé de 21 membres :  
9 présidents, 11 membres d'honneur, 1 cumul membre d'honneur/présidente.

Extrait des statuts : Titre 1 - article 3, dernier paragraphe :

« L'Association comprend un Conseil des Sages chargé d'émettre un avis consultatif avant tout acte majeur de l'Association (article 11 et 12 des statuts : changement de statuts, acquisition de biens immobiliers, aliénation du patrimoine, dissolution de l'Association). Ce conseil est composé des anciens Présidents de l'Association et des membres d'honneur. Chaque membre du Conseil des sages pourra répondre individuellement à toute consultation. Le président est chargé de restituer tous les avis des sages au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale prend acte annuellement de la composition de ce conseil. »

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Titre</b>	<b>Quand?</b>
1	FOUQUET	Jean-Louis	Président	1969-1982
2	FOUQUET	Claudine	membre d'honneur	AG de 1983
3	SECHAUD	Marc	Président	1983-1985 et 1992
4	ACHTE	Michel	membre d'honneur	AG de 1985
5	BODHUIN	Gérard	membre d'honneur	AG de 1985
6	DRAIN (BURLION)	Marie-Pierre	membre d'honneur Présidente	AG nov. 1987 2020-2023
7	PROUVEUR	Jean-François	Président	1989-1991
8	MARAN	Nathalie	membre d'honneur	AG de 1989
9	BABE	Francis	membre d'honneur	AG de 1989
10	POLARD	Jean-Jacques	Président	1993-1994
11	PRISSETTE	Bernard	Président	1995-1998
12	RIBOUR	Michel	membre d'honneur	AG de 1997
13	ROBERT	Jean-Jacques	Président	1999-2007
14	CORDOMA	Jo	membre d'honneur	AG du 15/11/2003
15	HUILLE	Xavier	membre d'honneur	AG du 15/11/2003
16	GIULIANI	Véronique	membre d'honneur	AG du 06/11/2004
17	RONZON	Mireille	Présidente	2007-2010
18	PROUVEUR	Romain	Président	2010-2013
19	MARTIN-PICHON	Michel	membre d'honneur	AG d'octobre 2015
20	MONTAGNAT	Yves	Président	2014-2020
21	MOTELLE	Daniel	membre d'honneur	AG du 12/11/2022

## **ANNEXE 6 : COMPOSITION DU CA**

A la suite de l'AG 2023, un mini-CA s'est tenu sitôt l'assemblée générale terminée, pour décider de l'attribution des postes. Ceux-ci ont été confirmés, après réflexion, par les intéressés (e) s.

<b>Composition du CA Loisirs Montagne</b> <small>à l'issue de l'AG du 28/10/2023</small>	<b>Elu en</b>	<b>Sortant en</b>	<b>Fonction</b>
BALLY Nicolas	2022	2025	Vice-Président et Secrétariat Rochas
BARBIAN Sylvain	2023	2026	Trésorier
BOULAY Michel	2021	2024	Coordinateur travaux Clot Raffin
CHARLOT Gérard	2022	2025	
CHEVALIER Florian	2023	2026	Président
CHEVALIER Valérie	2022	2025	Secrétaire-adjointe et responsable Gazette
ESCOLLE Pierre	2021	2024	Coordinateur travaux Rochas
JOUVENEZ Nicolas	2023	2026	Responsable sécurité / adjoint travaux Rochas
MASSON Elodie	2022	2024	Responsable Communication et Secrétariat Clot Raffin
PRIOU Thérèse	2023	2026	Trésorière-adjointe
PRISSETTE Pascale	2023	2025	Secrétaire et Séjours extérieurs
ZURECKI Christian	2021	2024	Coordinateur-adjoint travaux Clot Raffin

D'où la composition du bureau en conformité avec notre règlement intérieur :

<b>Composition du bureau</b>	<b>2023</b>
CHEVALIER Florian	Président
BALLY Nicolas	vice-Président
BARBIAN Sylvain	Trésorier
PRISSETTE Pascale	Secrétaire